

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry

MUNICIPALITÉ DE MULGRAVE-ET-DERRY SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2026

Le procès-verbal de la séance est enregistré en format audio

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme Triennal d'Immobilisation, PTI 2026-2027-2028
4. L'avis de motion et dépôt du projet du règlement 2026-01 de taxation - budget 2026.
5. Période de questions des citoyens
6. Levée de la séance.

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, tenue le **20 janvier 2026 à 18 h 25** à l’endroit désigné par le conseil sis au 149 chemin D’Inlet, à Mulgrave-et-Derry et à laquelle sont présentes les conseillères Lorraine Rochon, Marie-France Gareau et les conseillers Sam Burke, Jean-Marie Duchamp, Emile Givogue et Orville Miller.

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur André Harvey.

Monsieur Mario Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a 14 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Monsieur André Harvey, Maire, déclare la séance extraordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

Le maire demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

2. 2026-01-01 - Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par Jean-Marie Duchamp

RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme présenté.

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

3. 2026-01-02 Programme Triennal d’Immobilisation, PTI 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit adopter chaque année un plan triennal des immobilisations conformément à l'article 953.1 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT les discussions entre les membres du conseil.

Il est proposé par Orville Miller

RÉSOLU

QUE le conseil adopte le plan triennal des immobilisations 2026-2027-2028 suivant ;

DÉPENSES	FINANCEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Administration Réparation, rénovation d’unepublic, OBNL, autres.	Programme d’aide financière -TECQ		75000\$		75000\$
TOTAL ANNUEL		0\$	75 000\$	0\$	75 000\$

TRAVAUX PUBLICS		2026	2027	2028	TOTAL
Équipements pour le camion	Surplus de mutations		25 000\$		25 000\$
Réfection de ponceaux et chemin rural	PPA-CE	18 000\$	18 000\$	18 000\$	54 000\$
Réfection du chemin Smallian	Programme d'aide financière PIRL		1 250 000\$		1 250 000\$
TOTAL ANNUEL		73 000\$	1 293 000\$		1 329 000\$

SÉCURITÉ PUBLIQUE		2026	2027	2028	TOTAL
Installation de bornes sèches	Surplus des mutations		20 000\$		20 000\$
Appareils respiratoires à purification d'air (APR) pour les pompiers	Fond général	30 000\$	30 000\$		60000\$
Phase 2, route 315	Programme d'aide PAVL et fonds publics	50 000\$			50 000\$
TOTAL ANNUEL		80 000\$	50 000\$		130 000\$

Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité

4. 2026-01-03 L’avis de motion et dépôt du projet du règlement 2026-01 relatif à l'imposition des taux de taxation et divers tarifs pour l’année financière 2026.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement numéro 2026-01 relatif aux taux de taxation foncière, compensations et divers tarifs pour l’année financière 2026 est déposé et un avis de motion est donné par Lorraine Rochon, à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

5. Période de questions des citoyens

Il y a eu question concernant :

- Question sur les bornes sèches (Borne fontaine)
- Emplacement des bornes sèches
-

6. 2026-01-04 Levée de la séance.

Il est proposé par Marie-France Gareau

QUE la séance soit levée à 18 h 38

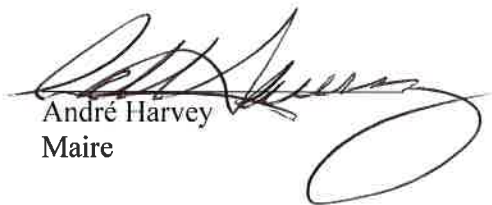
Note : Monsieur André Harvey, Maire, demande le vote pour l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, André Harvey, Maire de la Municipalité de Mulgrave-et-Derry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Et j'ai signé ce 17 février 2026


André Harvey
Maire


Mario Briggs
Directeur général agréé
et greffier-trésorier